

COMMUNIQUE DE PRESSE LOURMEL CRISE COVID 19 – 8 avril 2020

LE GROUPE LOURMEL S'ENGAGE PLEINEMENT POUR SOUTENIR LE SECTEUR DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

La crise sanitaire du COVID-19 qui bouleverse notre société depuis le mois de mars 2020, a été fortement ressentie par la branche professionnelle des industries graphiques, déjà fragilisée depuis plusieurs années.

Plus que jamais, nos adhérents ont besoin de notre accompagnement, pour affronter les difficultés financières et les conséquences humaines et sociales inhérentes à cette crise majeure. Dès le début de cette épidémie, notre de Groupe de Protection Sociale et son conseil d'administration ont mis en œuvre l'ensemble des mesures fortes et nécessaires à la continuité de ses activités et au soutien renforcé de ses adhérents.

ASSURER LA CONTINUITE DE L'ACTIVITE ET DES SERVICES : UNE NECESSITE POUR TOUS NOS ADHERENTS

Depuis le 15 mars, nos collaborateurs se mobilisent et s'adaptent pour maintenir la continuité d'activité durant ces circonstances exceptionnelles et assurer, dans les meilleurs délais, le paiement des retraites, le versement des pensions d'invalidité et les remboursements de frais de santé et maladie.

La solidarité et la proximité, deux valeurs fortes de notre Groupe, ont guidé nos décisions, nous conduisant à nous adapter rapidement et à demeurer opérationnels et innovants. Tous les moyens techniques et humains ont été déployés pour maintenir 90% des appels en réception, traiter les courriers grâce à une permanence et mettre à disposition les outils digitaux pour faciliter les échanges et les formalités (www.lourmel.com).

CARPILIG/P ET MGI : EXONERATION DES COTISATIONS SUR INDEMNITES ET COMPLEMENTS DE SALAIRE ET MAINTIEN GRATUIT DES GARANTIES EN CAS DE CHOMAGE PARTIEL. 7 MILLIONS D'EUROS POUR ACCOMPAGNER LA PROFESSION

Les membres du Groupe LOURMEL (CARPILIG/P et MGI) ont décidé d'exonérer de cotisations patronales et salariales les indemnités de chômage partiel et l'éventuel complément de salaire qui serait versé par les entreprises, pour maintenir la rémunération nette des salariés, dans un premier temps du 15 mars au 30 avril 2020. Ce sont 7 millions d'euros, qui sont engagés pour soutenir et accompagner la profession.

Ainsi, tous les salariés des industries graphiques au chômage partiel, couverts par LOURMEL, bénéficieront du maintien total de leurs garanties prévoyance et santé assurées par les membres du Groupe LOURMEL : CARPILIG/P et MGI. Cette mesure forte fera l'objet d'un suivi dédié et sera réétudiée si la crise sanitaire devait se poursuivre après le 30 avril.

UN ENSEMBLE DE MESURES IMPORTANTES POUR SOUTENIR LES INDUSTRIES GRAPHIQUES

Ce dispositif complète et renforce ce qui a été déjà mis en place en première urgence par le Groupe LOURMEL, notamment en ce qui concerne la possibilité de report des cotisations retraite, santé et prévoyance sans pénalité de retard des échéances de février et mars 2020. Grâce à son mode de gouvernance paritaire, notre Groupe travaille au plus près des réalités économiques et sociales dans l'intérêt de tous ses adhérents. Poursuivre sa mission d'intérêt général est ce qui l'anime et le porte, pour faire face à cette crise sans précédent.

Pour prendre connaissance du dispositif global en faveur de nos adhérents, une information complète est disponible sur : www.lourmel.com Contact presse : Sophie SITCHOUGOFF – ssitchougoff@lourmel.asso.fr